

## LE REcul DE L'INTÉRIM ÉQUIVAUT À LA PERTE DE 4 000 EMPLOIS PERMANENTS

**Au quatrième trimestre 2008, la récession se prolonge et conduit à un ajustement des effectifs salariés. Cet effet est supporté en premier lieu par les intérimaires. Ainsi, en équivalent d'emploi à temps complet, le travail temporaire a baissé de 26 % en un an. Au dernier trimestre 2008, l'emploi intérimaire équivalait à 11 600 emplois à temps complet contre 15 600 fin 2007.**

Cette baisse est encore plus accentuée dans l'industrie, le secteur qui emploie la plus grande part des intérimaires. Au quatrième trimestre 2007, cumulées, les missions d'intérim dans l'industrie équi-

valaient à presque 8 900 emplois à temps complet. Un an plus tard, elles correspondent à 5 900 emplois seulement (- 34 %). Dans l'industrie automobile, un contrat d'intérim sur deux n'a pas été renouvelé. Soit l'équivalent de la suppression de 820 emplois permanents entre le deuxième trimestre, pic d'activité en 2008, et le quatrième trimestre, où les équipementiers voient les commandes des constructeurs s'effondrer.

Dans la construction, autre secteur d'activité employant beaucoup d'intérimaires, la chute est moins importante : - 15 %. Elle correspond à la suppression de 530 em-

plois sur les 3 500 emplois intérimaires en équivalents temps complet du secteur.

Dans les services, l'intérim résiste mieux avec un recul de 6 %, ce qui équivaut à la perte de 120 emplois à temps complet, concentrée surtout dans les transports. Il est vrai que dans les services, les entreprises ont assez faiblement recours au travail temporaire, et quand elles se tournent vers celui-ci, c'est souvent pour des remplacements ponctuels de salariés permanents (maladie, maternité...). L'emploi temporaire y est donc moins affecté par la conjoncture que dans l'industrie.

**Michel MOISAN**  
Insee



L'opération de «travail intérimaire» (ou «intérim» ou «travail temporaire») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire).

L'intérim est observé par le biais des déclarations des entreprises de travail temporaire à Pôle emploi. Ces déclarations sont traitées par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Les entreprises de travail temporaires indiquent le secteur d'activité des entreprises où travaillent les intérimaires et la durée des missions. Les durées peuvent être très courtes. Aussi, pour mesurer le volume de travail temporaire dans les entreprises, les missions d'intérim sont converties en « emplois en équivalent temps complet ».

### Évolution de l'emploi intérimaire en équivalent emploi à temps complet

Secteur d'activité	Nombre d'emplois en équivalent emploi à temps complet		Evolution	
	Quatrième trimestre 2007	Quatrième trimestre 2008	Nombre	%
Agriculture	220	100	- 120	- 54
Industrie	8 880	5 900	- 2 980	- 34
<i>dont automobile</i>	1 260	620	- 640	- 51
Construction	3 480	2 950	- 530	- 15
Commerce	1 060	800	- 260	- 24
Services	1 960	1 840	- 120	- 6
<i>dont transports</i>	580	500	- 80	- 14
<b>Ensemble</b>	<b>15 600</b>	<b>11 590</b>	<b>- 4 010</b>	<b>- 26</b>

Source : Insee - Dares

#### DIRECTION REGIONALE DE L'INSEE DE BASSE-NORMANDIE

93, rue de Geôle 14052 CAEN CEDEX Tél. : 02.31.15.11.00 Fax : 02.31.15.11.80

Directeur de la publication : Michel GUILLEMET

Rédacteur en Chef : Didier BERTHELOT

Attaché de presse : Philippe LEMARCHAND 02.31.15.11.14

© Insee 2009